Plan Climat Air Énergie Territorial 2027-2033

Mise à jour de l'état initial de l'environnement



Table des matières

I. Etat initial de l'environnement 3

A. Géologie, topographie et relief 3

B. Biodiversité et milieux naturels 4

C. Consommation de l'espace 7

D. Ressource en eau 12

E. Patrimoine 15

F. Paysage 16

G. Risques naturels et technologiques 19

H. Acoustique 21

I. Déchets 22

J. Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux 24

K. Scénario de référence 25

I. Etat initial de l'environnement

Le présent état initial de l'environnement s'inscrit dans une démarche de continuité avec les travaux réalisés lors de l'élaboration du précédent PCAET en 2019. Il repose sur une actualisation des données disponibles afin d'identifier les évolutions intervenues sur le territoire et de mesurer la pertinence des constats et enjeux précédemment établis.

Pour chaque thématique environnementale (biodiversité, ressources naturelles, risques, déchets, paysages, etc.), les principaux enseignements du diagnostic de 2019 ont été réexaminés à la lumière des données les plus récentes produites par les organismes de référence (services de l'État, département, observatoires régionaux, établissements publics, collectivités et opérateurs de données).

Cette analyse comparative permet de mettre en évidence les tendances de fond, les progrès réalisés, les éventuelles dégradations observées ainsi que les nouveaux enjeux émergents.

L'objectif est de disposer d'un état initial actualisé, cohérent et partagé, servant de référence pour l'évaluation environnementale du PCAET et pour la définition de sa stratégie et de son programme d'actions.

A. Géologie, topographie et relief

Thématique	Etat des lieux 2019	Etat des lieux 2026
Contexte topographique	Le territoire de Coeur de Savoie est structuré par la vallée de l'Isère qui traverse le site selon un axe Sud-Ouest/Nord-Est. Le périmètre du territoire est localisé au croisement des massifs des Bauges (au Nord du territoire), de Belledonne (au Sud-Est) et de Chartreuse (à l'Ouest). Entre la vallée de l'Isère et le massif de Belledonne, les vallées du Coisin et du Gelon sont séparées par le massif de Montraillant (825m d'altitude), qui s'étend de La Chapelle Blanche à Châteauneuf.	Pas d'évolution significative
Contexte géologique	La vallée du Grésivaudan, traversée par l'Isère entre Albertville et Grenoble, est une plaine alluviale entourée de massifs montagneux aux caractéristiques géologiques variées qui influencent fortement les paysages, les milieux naturels et le climat local. Les massifs des Bauges et de la Chartreuse sont principalement constitués de roches sédimentaires calcaires plissées par les mouvements alpins, tandis que le massif de Belledonne est formé de roches cristallines anciennes, avec des collines calcaires en bordure de vallée.	Pas d'évolution significative
Patrimoine géologique remarquable	Deux paysages remarquables sont identifiés : le Synclinal perché de l'Arclusaz et la Face Nord du Mont Granier.	Pas d'évolution significative

www.bl-evolution.com
contact@bl-evolution.com

Synthèse et enjeux

L'actualisation de l'état initial de l'environnement met en évidence une situation stable depuis 2019 sur ces thématiques : géologie, topographie et relief.

Le territoire de Coeur de Savoie est marqué par la plaine alluviale de l'Isère, structurant le territoire au croisement des trois massifs montagneux des Bauges, de Belledonne et de la Chartreuse. Ce relief singulier et le patrimoine géologique qu'il abrite sont des éléments du territoire qu'il est important de préserver et de valoriser.

La plaine occupe un rôle stratégique sur le territoire : elle accueille les principales villes et leur développement urbain, et sert de connexion entre les grands ensembles montagneux. Elle porte donc des enjeux d'urbanisation, de connectivité et de transports. Ces éléments sont à développer et à mettre en relation avec le dernier rôle qu'occupe la vallée : celui de réservoir de biodiversité (notamment pour les milieux humides) et de corridor écologique entre les espaces naturels portés par les reliefs du territoire.

B. Biodiversité et milieux naturels

Thématique	Etat des lieux 2019	Etat des lieux 2026
Les différentes entités naturelles	Le territoire de Cœur de Savoie se caractérise par une grande diversité de paysages et de milieux naturels, structurés autour des massifs de Belledonne, des Bauges et de la Chartreuse, ainsi que des vallées de l'Isère, du Gelon et du Coisin. Cette diversité altitudinale et géologique favorise une mosaïque d'habitats remarquables : forêts, prairies sèches, zones humides, tourbières, milieux alluviaux, pelouses alpines et espaces agricoles. Le massif de Belledonne constitue un réservoir majeur de biodiversité, notamment pour les tourbières d'altitude et les espèces montagnardes, tandis que le massif de Montraillant et les piémonts des Bauges accueillent des pelouses sèches et une flore à affinités méridionales. Les vallées de l'Isère et du Gelon jouent un rôle essentiel comme corridors écologiques, malgré une forte artificialisation de certains cours d'eau, notamment l'Isère, qui fait l'objet de programmes de restauration. La Chartreuse et les Abîmes de Myans complètent cet ensemble par des habitats forestiers, rocheux et humides d'une grande richesse écologique. L'ensemble du territoire abrite ainsi une faune et une flore remarquables, comprenant de nombreuses espèces protégées, patrimoniales ou endémiques	A noter un dépérissement de la forêt qui n'avait pas forcément été anticipé. Aujourd'hui la cause principale de dépérissement de l'épicéa est liée aux attaques de scolytes. En 2024, plus de 50 % des bois récoltés dans les forêts de la Savoie étaient des bois « sanitaires », c'est-à-dire des arbres malades ou dépérissant (source : Fibois Auvergne-Rhône-Alpes). De plus, la visio prospective sur l'évolution des enjeux en lien avec la biodiversité aquatique et humide, du fait des travaux de l'AERMC, montre une vulnérabilité élevée du territoire pour la perte de biodiversité humide et une vulnérabilité forte pour la perte de biodiversité aquatique.
Espaces remarquables, protégés, gérés et inventoriés	Au total, 25% du territoire est couvert par des zonages de protection, de gestion ou d'inventaire : • 0,6% en espaces protégés (APPB, RNN) • 9% en espaces « gérés » (N2000) • 24% en espaces « inventoriés » (ZNIEFF1, 53% pour ZNIEFF 1 et 2)	Les évolutions suivantes sont à noter : • La mise à jour des Chartes pour les deux PNR, des Bauges et de la Chartreuse, • La création d'un APPB à Ste Hélène "Talus du Mollard »

	L'inventaire départemental des zones humides a été réalisé en 2010. Depuis ce porter à connaissance, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Savoie continue de mettre à jour cet inventaire régulièrement (dernière mise à jour en 2017). Ces inventaires ont permis d'identifier 2732 ha de zones humides (soit environ 8,2% du territoire). Le CEN Savoie a coordonné un inventaire des pelouses sèches sur le département entre 2009 et 2013. L'inventaire repose principalement sur un critère floristique, ce qui permet l'approche la plus homogène et complète lors des visites de terrain. Sur le territoire, 559,7 ha de pelouses sèches ont été identifiés (soit environ 1,7% du territoire).	• La création par le Conseil Départemental de son schéma des Espaces Naturels Sensibles. 19 sites sont répertoriés sur le Département, dont 3 sur la CCCS pour un total de 480 ha: Gargarottes et lac Noir sur les communes d'Apremont et Porte de Savoie, Forêt du Gargot sur Cruet et St Jean de la Porte, Lac de Ste Hélène sur Ste Hélène du lac, Les Mollettes et St Pierre de Soucy. L'inventaire zones humides sur le département de la Savoie est régulièrement actualisé par le CEN. Le dernier inventaire officiel date de 2025. Depuis 2017, 50 sites inventoriés « zones humides » ont été modifiés ou ajoutés à l'inventaire, avec une surface inventoriée totale de 2 619 ha en 2025. Soit une diminution de 113 ha par rapport à 2017. L'inventaire de 2025 concernant les pelouses sèches recense sur le territoire de la CCCS 504 ha de pelouses sèches. Soit 56 ha de moins qu'en 2013.
Fonctionnalités écologiques, trames verte et bleue	Le territoire de Cœur de Savoie occupe une position stratégique au sein du réseau écologique régional, en assurant la connexion entre les massifs de la Chartreuse, des Bauges et de Belledonne ainsi que la vallée de l'Isère. Identifié par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) comme un vaste ensemble de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, il présente globalement une forte perméabilité écologique grâce à l'importance de ses espaces naturels et agro-naturels. Les principaux réservoirs de biodiversité sont constitués par les grands massifs montagneux, la vallée du Coisin, les Abîmes de Myans et les milieux alluviaux associés à l'Isère. Toutefois, les continuités écologiques entre ces espaces sont fragilisées par la forte urbanisation et la concentration des infrastructures de transport dans la vallée de l'Isère, notamment les autoroutes A41 et A43, les axes routiers structurants et l'urbanisation linéaire.	Le SRCE est remplacé par le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes approuvé par arrêté du préfet de région en avril 2020. Le SCoT Métropole Savoie approuvé le 8 février 2020 a développé une démarche TVB de SCoT sous la forme d'une carte réglementaire TVB qui se décompose en : espaces à fort intérêt écologique et espaces à intérêt écologique et en « corridors » écologiques (principes de connexion) à préserver ou à remettre en bon état repris du schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Les études des PLU sont venues préciser certains contours des corridors écologiques du territoire en particulier (ex : la commune de Porte-de-Savoie). Suite à l'élaboration et à la mise en œuvre entre 2019 et 2024 d'un Contrat Vert et Bleu, permettant de réfléchir au développement d'un territoire tout en conservant les fonctionnalités écologiques du paysage, la CC Cœur de Savoie a élaboré une stratégie biodiversité. Cette nouvelle stratégie, réfléchie jusqu'en 2030, permet de définir les

		grandes lignes des actions à mener sur le territoire. Elle se décompose en plusieurs parties : des actions menées par les partenaires, des actions menées par la communauté de communes sur le territoire, et des actions menées en interne aux services de la communauté de communes.

Synthèse et enjeux

L'actualisation de l'état initial de l'environnement met en évidence une situation globalement stable depuis 2019 en matière de biodiversité et de continuités écologiques. Les grands réservoirs de biodiversité que constituent les massifs de Belledonne, des Bauges et de la Chartreuse conservent leur rôle structurant au sein du réseau écologique régional, tandis que les vallées de l'Isère, du Gelon et du Coisin demeurent des axes majeurs de connexion écologique.

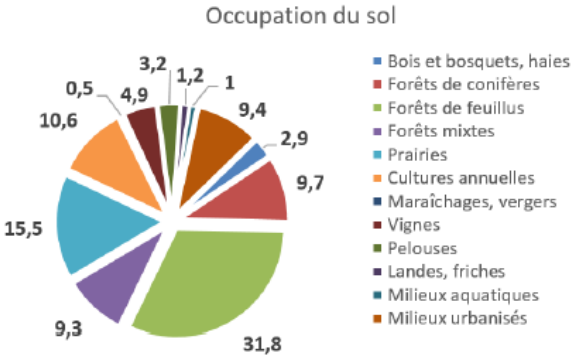
Les évolutions observées relèvent principalement du renforcement des outils de protection et de gestion, avec la révision des chartes des Parcs naturels régionaux des Bauges et de Chartreuse, le remplacement du SRCE par le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes, la validation à l'échelle Départementale du Schéma des Espaces naturels Sensibles et la mise en œuvre d'une stratégie biodiversité à l'échelle de Cœur de Savoie ayant pour objectif de préserver la biodiversité, capital naturel indispensable à la santé et à la qualité de vie.

Deux points de vigilance sont à noter : la diminution des surfaces de zones humides et de pelouses sèches inventoriées aux inventaires départementaux et le dépérissement des forêts, principalement dû aux scolytes, qui impacte déjà de façon importante l'exploitation et l'état des forêts ainsi que sur la vulnérabilité de la biodiversité aquatique et humide.

Afin d'agir sur ces enjeux, les points d'attention du PCAET pourront être :

- La préservation des espaces à forte potentialité écologique, en particulier les espaces naturels inventoriés ou protégés.
- La prise en compte des continuités écologiques du territoire dans le cadre des projets d'écomobilité, d'urbanisation et de développement des énergies renouvelables.

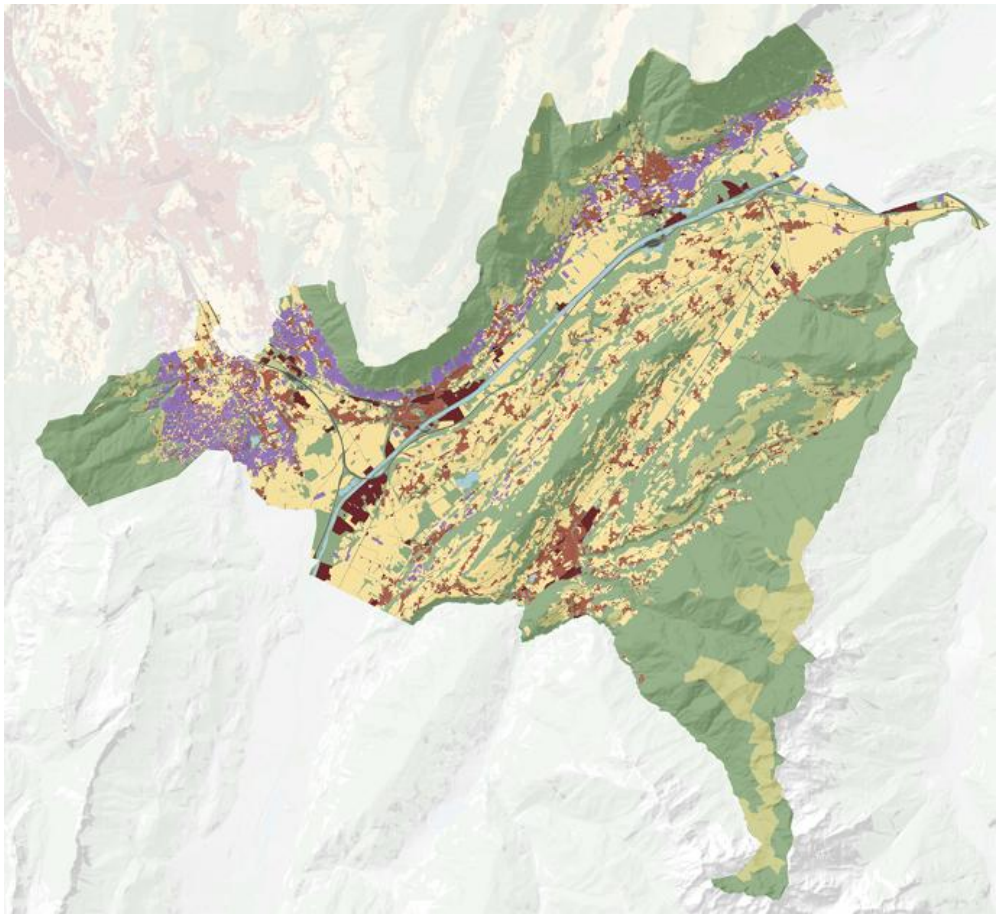
C. Consommation de l'espace

Thématique	Etat des lieux 2019	Etat des lieux 2026
Occupation des sols	L'occupation du sol est la suivante : • Agricole : 30% • Forêt : 52% • Pelouses et landes : 3% • Milieux aquatiques : 1% • Milieux humides : 8 % • Zones urbaines : 10%  (Sources : *Registre Parcellaire Graphique (2013, 2014) ; Occupation du sol de Savoie (DDT73 – 2013) ; Inventaire des pelouses sèches (CEN Savoie – 2014) ; Inventaire des zones humides (CEN Savoie, 2015 - 2017))*	L'occupation des sols est restée globalement la même, avec tout de même une surface d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommée entre 2011 et 2024 de 262,5 ha (cf. graphique ci-dessous). Avec comme répartition : 54% pour l'habitat, 35% pour les activités, 8% pour les infrastructures, 2% mixte et 1% inconnu.
L'activité agricole du territoire	37% de la superficie du Coeur de Savoie est consacrée à l'agriculture L'ensemble des exploitations s'élève à 400 entreprises environ, sur tout le territoire. A l'Est, sur les communes du massif de Belledonne, très peu d'exploitations agricoles sont recensées. En revanche en plaine, les communes peuvent accueillir jusqu'à 10 ou 14 exploitations. En 2010, sur le territoire de Coeur de Savoie, les communes présentant la plus grande part de SAU (Surface Agricole Utile) en Agriculture Biologique, ou en cours de conversion, sont celles de La Chavanne (80-100%), Chignin, Planaise, Arbin, Châteauneuf et La Trinité (entre 30 et 80% pour ces cinq communes). Sur le territoire, les labels protègent principalement les viticulteurs et les producteurs fromagers de Savoie (AOP/AOP : Chevrotin, Tome des Bauges, Vin de Savoie, Rousette de Savoie, Noix de Grenoble et IGP : Emmental de Savoie, Tomme de Savoie, Emmental français Est-Central, Gruyère, vin des Allobroges, Vin de Pays des Comtes Rhodaniens, Pommes et poires de Savoie).	Depuis mars 2022, la Communauté de communes met en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT), qui a permis d'engager une dynamique collective autour de la transition agricole et alimentaire. Afin de pérenniser et amplifier son engagement, elle a candidaté au renouvellement de son label PAT vers le niveau 2 en décembre 2025. En 2020, la surface agricole (SAU) occupe 11 340 hectares soit 1/3 du territoire cœur de Savoie dont : • 7230 ha de prairie (64 % de la SAU) • 2380 ha de céréales (21 % de la SAU) • 1320 ha de vignes (12 % de la SAU) • 193 ha de fruits et légumes (2 % de la SAU) D'après les données du recensement agricole, en 2020, la production est assurée par 388 exploitations. En 2024, ce sont 76 producteurs certifiés AB dont la moitié en viticulture, et 785

www.bl-evolution.com
contact@bl-evolution.com

	La vente directe est bien développée et plus de 70 exploitations pratiquant la vente directe, sur tout le territoire.	hectares cultivés en bio soit 7% de la surface agricole du territoire. 50 % des fermes produisent sous un Signe Officiel de l'Origine et de la Qualité (AOP Vins de Savoie, AOP Roussette de Savoie, AOP Noix de Grenoble, AOP Tomme des Bauges et IGP Pommes et Poire de Savoie, IGP Vin des Allobroges, IGP Tomme de Savoie, IGP Emmental de Savoie, IGP Raclette de Savoie) La vente directe est bien développée avec 110 points de vente à la ferme recensés sur la carte des producteurs locaux.
Les pressions urbaines	<u>Les pressions liées au développement urbain passé :</u> La situation géographique du territoire, à proximité des agglomérations de Chambéry, Albertville et Grenoble est à l'origine d'un développement urbain particulièrement important dans le couloir entre Chambéry et Montmélian, qui se traduit notamment par un mitage prononcé dans les abîmes de Myans. En outre, l'urbanisation s'est développée de manière linéaire dans la plaine de l'Isère, notamment au pied des Bauges, doublée par la voie ferrée et la RD 1006/RD 201, notamment entre Montmélian et Saint-Pierre d'Albigny. Dans une moindre mesure, une tendance au développement linéaire s'observe également sur le territoire, le long des infrastructures de transport dans la plaine du Gelon et du Coisin. Plusieurs polarités peuvent être identifiées sur le territoire (Montmélian, La Rochette, St Pierre d'Albigny et Chamousset) et leur développement est susceptible de générer des impacts sur la fonctionnalité du réseau écologique. <u>Les pressions à venir en lien avec le développement urbain</u> : A l'échelle du SCoT de Métropole Savoie, le document en vigueur (approuvé en 2005) définit les pôles préférentiels d'urbanisation, qu'ils soient à dominante habitat ou qu'il s'agisse de zones d'activités (extensions ou projets), les réserves d'urbanisation à long terme, et les différents espaces protégés pour la qualité des paysages, de l'agriculture ou de la richesse du patrimoine naturel. Le SCoT identifie également 6 coupures vertes à protéger. <u>Consommation d'espace agricole pour l'urbanisation</u> : Le secteur localisé entre Chignin, Les Marches, Francin et Montmélian est soumis à une importante pression urbaine avec de nombreuses zones d'urbanisation futures envisagées. L'urbanisation de l'ensemble de ces zones est susceptible d'entraver fortement l'activité agricole du site ainsi que de pénaliser les continuités écologiques entre le massif des Bauges et celui de Chartreuse. Le même phénomène peut être	La modification simplifiée n°2 du SCoT Métropole Savoie a vocation à traduire les objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) en application de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 et ainsi de réduire les pressions à venir en lien avec le développement urbain. Cette modification intègre également au cœur du SCoT la notion de fonctionnalité des sols afin d'améliorer leur préservation.

	établi concernant le développement urbain envisagé sur Francin.	
Agriculture et pressions sur les milieux naturels	La fermeture des milieux : Les pelouses et landes des piémonts des Bauges, Chartreuse, Montraillant et Belledonne, qui s'insèrent en lisière des espaces boisés et des vignes ou prairies, sont soumis au phénomène de fermeture des milieux. Les milieux agricoles sont également concernés par ces phénomènes, notamment dans les systèmes de vallées qui sillonnent Belledonne, les versants de Montraillant et des Bauges. La concurrence avec les milieux viticoles : Les piémonts des Bauges et de Chartreuse s'insèrent dans un contexte de développement viticole AOC. Cependant, sur ce type de territoire, les vignes et les pelouses sèches de développent sur des substrats identiques. C'est pourquoi une forme de « concurrence » entre le développement viticole et l'implantation naturelle de pelouses sèches est observée. Ce type de phénomène génère une forte pression sur les milieux fragiles et fragmentés que sont les pelouses sèches. Cette pression risque également de s'accroître en lien avec le changement climatique, qui aura pour effet une remontée altitudinale des pieds de vigne.	Peu d'évolution



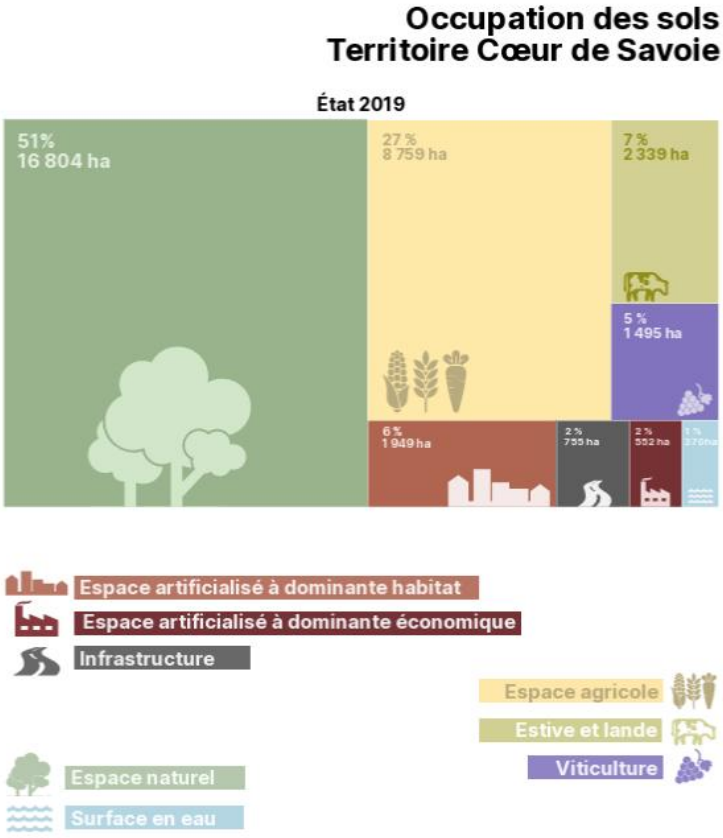


Figure 1 : Occupation des sols du territoire (Source : OCSGE 2019 ; Réalisation : Métropole Savoie, 2022)

www.bl-evolution.com
contact@bl-evolution.com

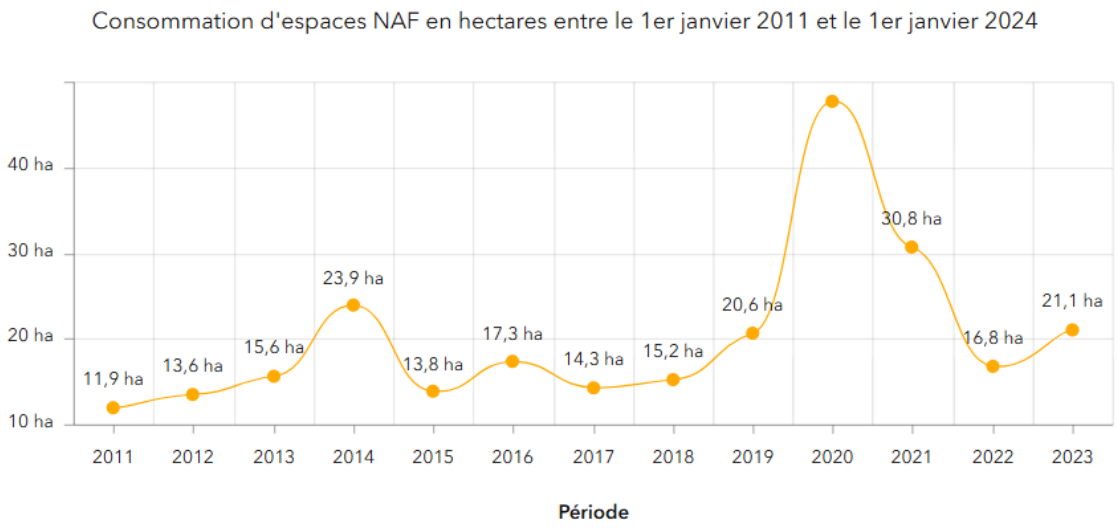


Figure 2 : Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2024, données au 1er janvier 2024

Synthèse et enjeux

Entre 2019 et 2026, l'occupation des sols du territoire de Cœur de Savoie est restée globalement stable, conservant une dominante forestière et agricole qui participe fortement à l'identité rurale et paysagère du territoire. Néanmoins, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers se poursuit, avec près de 262,5 hectares artificialisés entre 2011 et 2024, principalement au profit de l'habitat et des activités économiques. La modification simplifiée n°2 du SCoT Métropole Savoie a vocation à traduire les objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) en application de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021.

L'agriculture conserve une place structurante avec près d'un tiers du territoire occupé par la surface agricole utile et près de 400 exploitations recensées. La période est marquée par la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), qui renforce les dynamiques locales en faveur de la transition agricole et alimentaire, du développement des circuits courts et de la valorisation des productions sous signes de qualité. L'agriculture biologique poursuit également sa progression avec 76 producteurs certifiés et 785 hectares cultivés en bio en 2024.

Les enjeux environnementaux identifiés en 2019 demeurent d'actualité, notamment la fermeture progressive de certains milieux ouverts et la concurrence entre le développement viticole et les habitats naturels remarquables, en particulier les pelouses sèches. Dans un contexte de changement climatique et de poursuite de l'artificialisation des sols, la préservation des espaces agricoles et naturels reste ainsi un enjeu central pour le maintien des paysages, de la biodiversité et de l'activité agricole du territoire. À noter toutefois un enjeu qui n'avait pas forcément été anticipé en 2019 : le dépérissement marqué des forêts.

L'irréversibilité de l'occupation du sol et l'évolution à la hausse des surfaces imperméabilisées en font un des enjeux essentiels du territoire qui passe par une gestion économe de l'espace (par une réflexion sur l'urbanisation entre autres) et une attention accrue apportée aux espaces sensibles que sont les espaces naturels ou agricoles.

Afin d'agir sur ces enjeux, les points d'attention du PCAET pourront être :

- La limitation de la consommation d'espace dans le choix des nouveaux aménagements
- La protection des espaces sensibles et remarquables
- Le soutien à la filière agricole et le maintien des actions de développement des filières qualité et circuit court

D. Ressource en eau

Thématique	Etat des lieux 2019	Etat des lieux 2026
Contexte règlementaire	Le SDAGE 2016-2021 a été adopté par le comité de bassin le 20 novembre 2015.	Le SDAGE 2022-2027 a été adopté par le comité de bassin le 18 mars 2022. Il n'y a pas de rupture majeure dans les orientations, mais un renforcement significatif de la prise en compte du changement climatique, de la gestion quantitative de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques. Le SDAGE 2022-2027 s'inscrit dans la continuité du précédent tout en intégrant les enseignements des épisodes de sécheresse récurrents et l'objectif d'atteinte du bon état des eaux à l'horizon 2027 fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.
Eaux superficielles	Sur le territoire, la qualité chimique de l'eau est globalement bonne à très bonne, mais elle est ponctuellement altérée en raison des pressions essentiellement d'origine agricoles et urbaines qui s'exercent sur les cours d'eau. Les tronçons de cours d'eau, dont la qualité est perturbée, sont essentiellement situés à l'aval des zones agricoles et urbaines, en particulier en plaine de l'Isère et du Gelon (aval du Bondeloge, du Coisetan, du Gelon, …). Concernant la qualité écologique et biologique, si les peuplements piscicoles sont en bon état, la gestion hydraulique et sédimentaire des ouvrages ainsi que le recalibrage ancien de la plupart des cours d'eau du territoire ont pour effet de simplifier et de colmater les structures d'habitats aquatiques. De nombreux cours d'eau sont rectifiés / canalisés, comme le Gelon à l'aval de La Rochette, et les zones de frayères sont peu nombreuses.	D'après les données de l'agence de l'eau RMC, entre 2019 et 2025, la qualité chimique des eaux du territoire reste bonne. L'amélioration la plus notable concerne l'Isère, dont l'état chimique est passé de mauvais à bon. Seules l'Albanne, qui demeure en mauvais état chimique avec ou sans prise en compte des substances ubiquistes, et le Gelon en aval du Joudron présentent encore des altérations L'évolution de l'état écologique apparaît plus contrastée : quatre masses d'eau ont connu une amélioration de leur état, mais cinq enregistrent une dégradation tandis que six restent stables (cf. tableau ci-dessous). Ces résultats traduisent la persistance de pressions sur les milieux aquatiques, notamment liées aux modifications hydromorphologiques historiques des cours d'eau qui continuent d'altérer la qualité des habitats aquatiques et le fonctionnement écologique des milieux.
Eaux souterraines	L'ensemble des masses d'eau souterraines sont considérées dans le SDAGE 2016-2021 comme étant en bon état chimique et écologique.	Pas d'évolution significative
Eau potable et captages	Le département de la Savoie, compte 305 communes alimentées par plus de 1 200 captages, ce qui constitue un record national du nombre de captages par habitant. Pour le département, 92,0 % de l'eau est puisée dans les nappes souterraines (données 2015, EauFrance) contre seulement 8% dans les eaux superficielles. Aujourd'hui, la majorité des unités de	Avec 1 162 captages protégés ces 10 dernières années, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a fait de la protection sanitaire des captages sa priorité. Ainsi, en décembre 2023, 82,70% des captages d'eau potable du département de Savoie

	distribution du territoire est alimentée par des captages règlementairement protégés ou en cours de protection. Des procédures de régularisation sont encore en cours sur le secteur des Bauges et de la Chartreuse notamment. Les masses d'eau « Alluvions de la Plaine de Chambéry » et « Alluvions de l'Isère Combe de Savoie et Grésivaudan » sont identifiée dans le SDAGE comme masses stratégiques pour l'alimentation en eau potable. Cependant leurs zones de sauvegarde sont encore à identifier par les collectivités, ou par les services de l'État.	possèdent une protection et 10,50% ont une procédure de protection en cours. Les masses d'eau « Alluvions de la Plaine de Chambéry » et « Alluvions de l'Isère Combe de Savoie et Grésivaudan » sont toujours identifiées dans le SDAGE 2023-2027 comme masses d'eau stratégiques pour l'alimentation en eau potable. Ces secteurs font l'objet de zones de sauvegarde, dans lesquelles des actions particulières de maîtrise des prélèvements et de protection contre les pollutions sont prévues. Le bassin versant de la Combe de Savoie est également identifié par le SDAGE comme fragile lorsqu'on compare la ressource disponible aux besoins en eau du territoire. Il devra faire l'objet d'études pour caractériser la ressource en eau et identifier les actions nécessaires en cas de risque de déficit/ de conflits d'usage à venir.
Assainissement	Non abordé	D'après les données du portail de l'assainissement, en 2024, 18 stations d'épuration sont présentes sur le territoire et 4 ne sont pas conformes à la réglementation. • ALPESPACE FRANCIN • BOURGNEUF ZONE ARC-ISERE • CHATEAUNEUF • MONTMÉLIAN Sur le territoire, les installations d'assainissement non collectif sont au nombre de 3 848, pour environ 7356 habitants (2024), soit environ 19% de la population totale. Les contrôles effectués montrent que la conformité des installations ANC est de 76% au 31/12/2023.

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat écologique 2013	Etat écologique 2025	Evolution
FRDR10107	ruisseau l'ancien lit du gelon	Bon	Moyen	↘
FRDR10236	torrent le joudron	Bon	Bon	→
FRDR10509	ruisseau gargot	Moyen	Médiocre	↘
FRDR11296	le glandon	Médiocre	Moyen	↗
FRDR11368	torrent le bens	Bon	Bon	→
FRDR11629	ruisseau le coisetan	Moyen	Médiocre	↘

FRDR1168b	Le Gelon en aval de sa confluence avec le Joudron	Moyen	Moyen	→
FRDR1168a	Le Gelon et le Joudron en amont de leur confluence	Moyen	Bon	↗
FRDR11831	ruisseau du bondeloge	Médiocre	Médiocre	→
FRDR12125	La Bialle	Moyen	Médiocre	↘
FRDR13010	Torrent du Rouselet	Moyen	Très bon	↗
FRDR354b	Isère de l'Arly au Bréda	Bon	Bon	→
FRDR356	Le Bréda	Bon	Bon	→
FRDR358	L'Arc de l'Arvan à la confluence avec l'Isère	Médiocre	Bon	↗
FRDR528	L'Albanne	Moyen	Médiocre	↘

Figure 3 : Comparaison de l'état écologique des cours d'eau du territoire (Réalisation : BL évolution, 2026 ; Sources : AERMC 2013 et 2025)

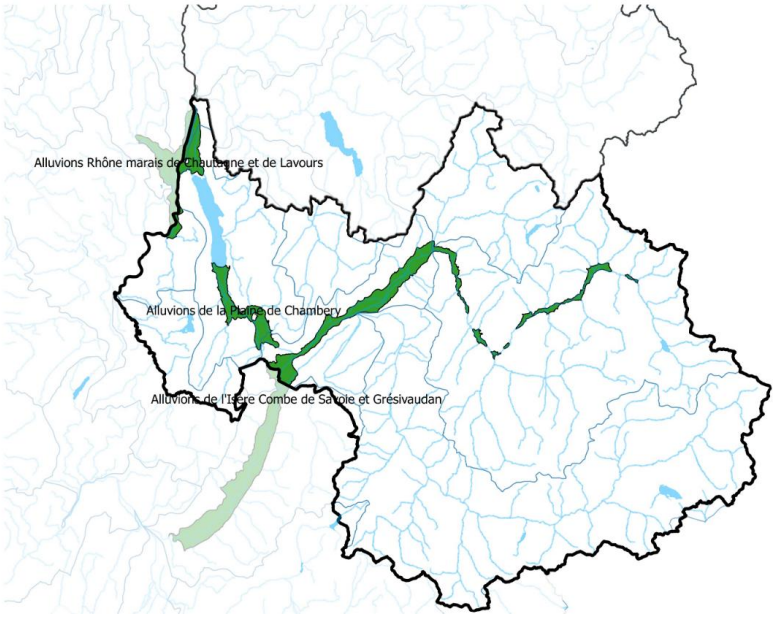


Figure 4 : Ressources de Savoie classées « stratégiques » (Sources : DDT 73)

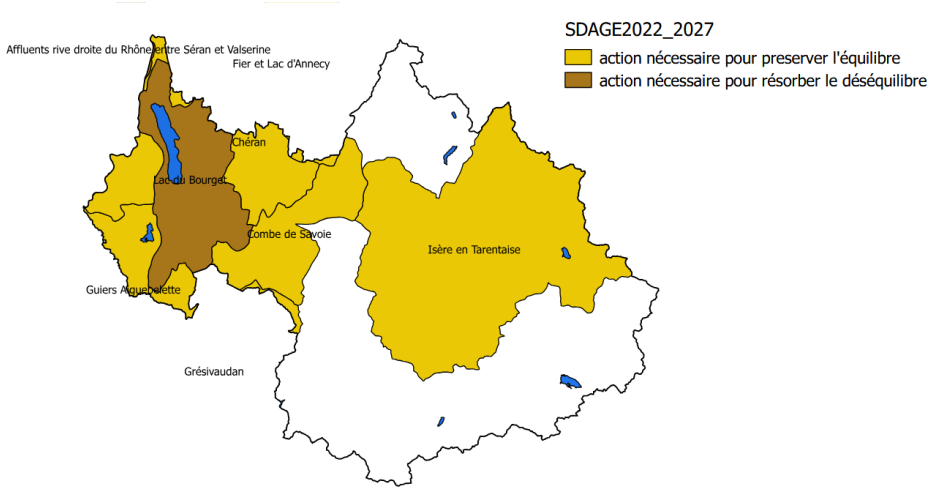


Figure 5 : Bassins versants de Savoie identifiés « fragiles » (Sources : DDT 73)

www.bl-evolution.com
contact@bl-evolution.com

Synthèse et enjeux

Entre 2019 et 2026, l'état de la ressource en eau sur le territoire de Cœur de Savoie demeure globalement satisfaisant. Le cadre de référence a évolué avec l'adoption du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027, qui renforce la prise en compte du changement climatique, de la sobriété des usages et de la préservation des milieux aquatiques.

La qualité chimique des eaux superficielles reste majoritairement bonne et s'est améliorée sur certains secteurs, notamment sur l'Isère, même si des altérations persistent localement sur l'Albanne et le Gelon. En revanche, l'état écologique des cours d'eau demeure contrasté, témoignant de l'impact durable des modifications hydromorphologiques historiques et de la nécessité de poursuivre les actions de restauration des habitats aquatiques. Les masses d'eau souterraines conservent un bon état global.

En matière d'alimentation en eau potable, les démarches de protection des captages se sont poursuivies à l'échelle départementale et les ressources stratégiques identifiées dans les alluvions de la plaine de Chambéry et de l'Isère font désormais l'objet de zones de sauvegarde. Toutefois, dans un contexte de changement climatique et de tensions croissantes sur la ressource, la Combe de Savoie est reconnue comme un territoire potentiellement vulnérable aux déséquilibres entre ressources et besoins, faisant de la gestion quantitative de l'eau un enjeu majeur pour les années à venir.

Les points d'attention du PCAET pourront être de préserver la ressource en eau tant sur le plan qualitatif que quantitatif (compatibilité des usages, utilisation raisonnée de la ressource…).

E. Patrimoine

Thématique	Etat des lieux 2019	Etat des lieux 2026
Patrimoine bâti	15 monuments historiques classés ou inscrit ont été recensés sur l'ensemble des communes. Il s'agit principalement de châteaux, de tours, de ponts et d'églises	Pas d'évolution significative
Patrimoine naturel : sites classés et sites inscrits	Un site classé est présent en bordure du territoire à la limite des communes d'Apremont et Montagnole et six sites inscrits, de superficie réduite, sont inventoriés.	Pas d'évolution significative
Patrimoine archéologique	Le Coeur de Savoie abrite également plusieurs zones de présomption de prescription archéologique. Le secteur le plus important est localisé au Nord-Est du territoire, sur les communes de Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Pierre-D'albigny, Fréterive et Aiton.	Pas d'évolution significative

Synthèse et enjeux

L'actualisation de l'état initial de l'environnement met en évidence une situation stable depuis 2019 sur cette thématique du patrimoine.

La prise en compte dans l'aménagement du territoire des différents éléments de patrimoine est un enjeu indispensable. Le principe d'intégration des aménagements dans le paysage devra être respecté afin de ne pas altérer les éléments patrimoniaux et les caractéristiques paysagères du territoire (périmètre de protection autour des monuments historiques). Les sites archéologiques importants devront être préservés de la menace qu'exercent les pressions urbaines.

F. Paysage

Thématique	Etat des lieux 2019	Etat des lieux 2026
Ensembles paysagers	Les paysages du territoire de Coeur de Savoie offrent des ambiances et perspectives très diversifiées en raison du relief tourmenté issu des plissements tectoniques et des érosions fluvio-glaciaires successives. Les différences d'altitude et les accidents du sol créent des conditions de microclimats et d'accès qui contribuent également à diversifier le couvert végétal et les formes d'occupation humaine. Vallée de l'Isère : L'ensemble paysager de la vallée de l'Isère est un espace géographique uniforme, de fond de vallée alluvionnaire, structuré par le lit du cours d'eau, et qui s'étend jusqu'à l'entrée de la vallée de l'Arc. Ce territoire homogène est occupé principalement par de grandes unités agricoles de cultures céréalières qui ouvrent le paysage, mais aussi par quelques zones de bocages et de grands espaces forestiers et milieux humides. L'habitat, initialement peu développé avant l'endiguement de l'Isère, connait aujourd'hui une large extension. Les axes viaires et ferroviaire sont des éléments très marquants, qui scindent le territoire. De plus, au carrefour de ces axes, une zone d'activités se développe. Massif de la Chartreuse : La Chartreuse est un petit massif préalpin localisé entre les deux agglomérations de Grenoble et Chambéry. Le massif est parcouru de crêtes rocheuses qui le cloisonnent et forment des dépressions allongées selon un axe Nord-Sud. Ces barrières rocheuses sont composées de falaises blanches escarpées et inclinées, posées sur une végétation boisée qui grimpe le long des versants. Sur son versant Nord-Est, le massif de la Chartreuse est occupé par des vignes et boisements. Le paysage de coteaux, en dehors des zones d'éboulis, est dessiné par des prairies humides et bocagères ou par des champs céréaliers qui ouvrent la vue. Ce territoire, est structuré par les axes de réseaux routiers et ferroviaires, et par leurs dépendances industrielles et commerciales. Massif des Bauges : Les versants calcaires des Bauges, délimitent abruptement le territoire de la Combe de Savoie et sont parfaitement visibles depuis la plaine. Les coteaux de pente douce (étage collinéen) semblent pris d'assaut par les rangs serrés de vignobles émergeant de la plaine et progressant sur le relief. Les versants de l'étage montagnard sont couverts par la végétation parfois entrecoupée par une roche nue, escarpée et clairement visible, formant des falaises blanches. Ce territoire révèle une grande variété de paysages ruraux traditionnels tels que des coteaux viticoles, des champs céréaliers, des	Les paysages n'ont pas subi d'évolution majeurs mais un atlas des paysages de la Savoie a été élaboré par la DDT 73, en partenariat avec la DREAL AURA. Selon le Livret Départemental publié le 24/05/2022, le territoire appartient principalement à 3 ensembles paysagers qui présentent chacune des objectifs de préservation : La Combe de Savoie, ensemble principal : • L'Isère et le Gelon, un patrimoine naturel et paysager à valoriser • Une expansion urbaine à contenir, des coupures vertes à préserver • Des entrées de villes et villages à requalifier • Des infrastructures, un faisceau d'ouvrages à intégrer • Un développement de la forêt sur les parcelles d'activité agricole à contenir Une partir du sud de l'écrin du lac du Bourget et la cluse de Chambéry : • Une expansion urbaine à contenir, des trames paysagères structurantes à préserver • Des paysages à mettre en scène depuis les grands itinéraires régionaux, des entrées de ville à requalifier Une partie à l'est de l'Avant-pays savoyard et la Chartreuse : • Une uniformisation des modes culturaux et la fermeture des milieux en versant

www.bl-evolution.com
contact@bl-evolution.com

	prairies humides et bocagères, des vergers, des serres ou des forêts. Massif de Belledonne : Le massif cristallin de Belledonne est très étendu, avec des altitudes pouvant atteindre 3000m et des sommets souvent enneigés. Sur le territoire du Coeur de Savoie, le massif de Belledonne est le seul à fournir des paysages d'alpages et de forêts résineuses d'altitude. Montraillant : Les reliefs de Montraillant forment une arrête visible depuis la plaine alluviale, aux pieds du massif imposant de Belledonne. Ses pentes occidentales tombent sur la plaine de l'Isère. Ce relief intérieur vallonné offre, à l'écart de la forte circulation du Grésivaudan, des paysages en creux plus intimes et moins fréquentés. Ce territoire assemble une large diversité d'espaces agricoles (espaces céréaliers, arboricoles, prairies pâturées), et de milieux humides bocagers, aux pieds des reliefs. L'habitat traditionnel y est fortement implanté, avec des bourgs et hameaux à flanc de coteaux. Vallée du Gelon : Il s'agit d'une vallée alluvionnaire, dont le fond est occupé par une campagne céréalière semi-ouverte, bordée par des flancs boisés des reliefs qui l'encadrent. Les coteaux qui le bordent sont principalement viticoles ou occupés par des petits villages et hameaux. La D925 est un de des éléments paysagers principaux du territoire. Au sud, la vallée du Gelon débouche sur le bassin de confluence urbain et ouvrier de La Rochette, sorte de poche économique et sociale sur le territoire.	

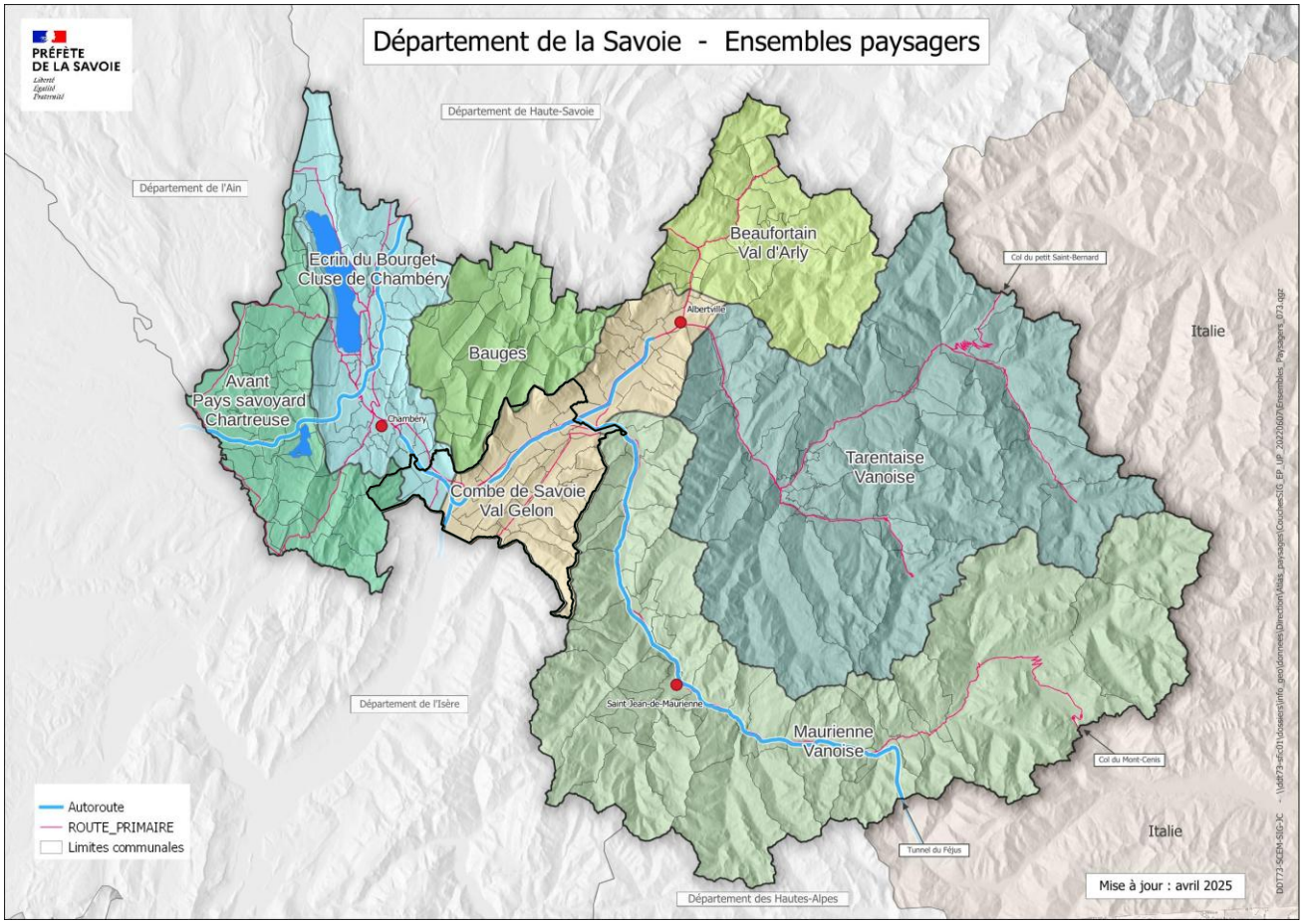


Figure 6 : Ensembles paysagers sur le département de la Savoie (Source : DDT Savoie, 2025)

Synthèse et enjeux

Entre 2019 et 2026, les caractéristiques paysagères du territoire de Cœur de Savoie sont demeurées globalement stables. Les grandes entités paysagères identifiées en 2019 – vallée de l'Isère, vallées du Gelon et du Coisin, massifs de la Chartreuse, des Bauges et de Belledonne, ainsi que les reliefs de Montraillant – conservent leurs spécificités et leur forte valeur identitaire. Le territoire, localisé à la croisée de trois massifs montagneux remarquables, présente un paysage ouvert de vallée alluviale, occupée principalement par l'agriculture. Les massifs, visibles depuis la vallée, représentent des éléments structurants du paysage, grâce à la singularité de leurs monts et reliefs escarpés. Les coteaux qui tombent sur la vallée offrent de larges paysages viticoles.

L'évolution majeure de la période réside davantage dans l'amélioration de la connaissance et de la prise en compte des enjeux paysagers. L'élaboration de l'Atlas des paysages de la Savoie en 2022 a permis de préciser les dynamiques à l'œuvre et les objectifs de préservation à l'échelle départementale. Les principaux enjeux identifiés concernent la maîtrise de l'étalement urbain, la préservation des coupures vertes et des trames paysagères, la valorisation des vallées de l'Isère et du Gelon, l'intégration des infrastructures de transport dans le paysage, ainsi que la limitation de la fermeture des milieux liée à l'extension de la forêt sur les espaces agricoles.

Les enjeux principaux du PCAET sont de préserver les principes paysagers du territoire, de protéger les grands massifs, ainsi que les zones humides vulnérables de la vallée. L'intégration de tout projet d'aménagement, de transports, de création de voies douces, ou de projet énergétique devra faire l'objet d'une intégration paysagère afin de préserver le patrimoine local.

G. Risques naturels et technologiques

Thématique	Etat des lieux 2019	Etat des lieux 2026
Risques naturels	Risque de retrait-gonflement des argiles : principalement faible sur la totalité du territoire, cependant, sur certains reliefs le risque devient moyen Risque sismique : la totalité du territoire est localisé en zone de sismicité dite moyenne (niveau 4) qui correspond au plus haut niveau de sismicité de métropole Mouvements de terrain : plusieurs mouvements de terrains ont été recensés sur le territoire. Il s'agit notamment de glissements de terrain sur les versants Nord de la Chartreuse, ou les versants occidentaux des Bauges Cavités souterraines : de très nombreuses cavités souterraines naturelles sont présentes sur les massifs des Bauges et de Belledonne, et en particulier sur les Hauts de Chartreuse Risque inondation : le territoire de Coeur de Savoie est concerné par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de Combe Savoie, il couvre les bassins versants de l'Isère et de l'Arc, sur 28 communes concernées par des crues lentes ou rapides, des ruptures ou effacement de digues.	Les PPRI ont peu évolué ces dernières années et un projet de PPRN est en cours sur la commune de Saint-Pierre-d'Albigny. Compte tenu de l'importance du couvert forestier présent sur le territoire, de l'état de ces forêts avec des sous-bois parfois denses, cumulés aux modifications du climat, une vigilance sur le risque feu de forêt doit être portée. Le département de la Savoie a récemment initié la mise en place de mesures de prévention. Une carte de l'aléa incendie a été réalisée (cf. carte ci-dessous) et identifie des communes dont les forêts sont particulièrement exposées. Sur le territoire, les massifs sont caractérisés par un risque faible à moyen avec quelques massifs ponctuels caractérisés par un aléa très fort. Un plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) est aussi en cours de finalisation et comprendra des actions à mettre en œuvre dans les massifs forestiers les plus exposés
Risques technologiques	Risque industriel et sites classés ICPE : 37 ICPE sont recensées, elles disposent quasiment toutes d'un statut non Seveso, sauf « l'entrepôt pétrolier de Chambéry » sur la commune de Chignin (Seveso seuil haut). Risque minier : Parmi les communes territoire, 4 sont concernées : Arvillard (deux anciennes concessions minières), Presle (deux concessions), La Table (une concession), et Bourget en Huile (trois concessions). Risque de transport de matières dangereuses : Ce risque est présent sur le territoire, en raison de la présence de grands axes routiers (A41, A43, D925, D1006) avec un fort passage, ainsi que des axes ferroviaires. De plus, le territoire est traversé par l'oléoduc Méditerranée Rhône (hydrocarbures) et par des canalisations de transport de gaz naturel. Trois communes sont concernées par ces deux types de canalisations : Myans, Chignin et Les Marches. Douze autres communes sont traversées et impactées par un gazoduc. Risque de rupture de barrage ; Plusieurs communes du territoire sont concernées par ce risque, notamment dans la plaine de l'Isère.	Une augmentation du nombre ICPE est observée avec 73 ICPE au total. On recense 31 établissements classés sous un régime d'enregistrement 21 en autorisation et 21 sous un autre régime. L'entrepôt pétrolier de Chambéry sur la commune de Chignin est toujours actif et classé en Seveso seuil haut. Le reste des risques technologiques connait peu d'évolution.

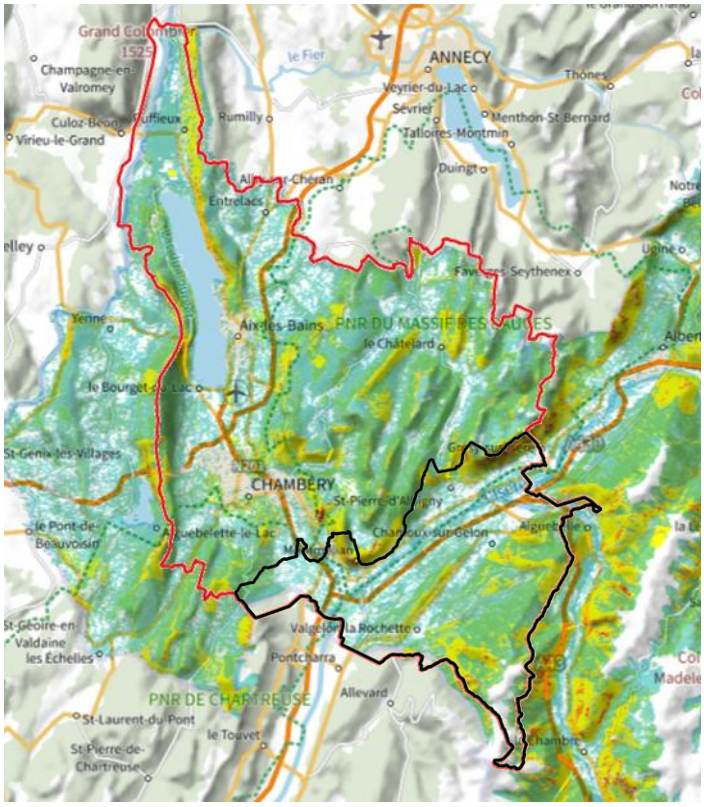


Figure 7 : Cartographie de l'aléa feux de forêts (Sources : DDT 73)

Synthèse et enjeux

Entre 2019 et 2026, les principaux risques naturels présents sur le territoire de Cœur de Savoie demeurent globalement inchangés, avec des aléas toujours marqués en matière de sismicité, de mouvements de terrain et d'inondations. Les outils réglementaires de prévention ont peu évolué, bien qu'un projet de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) soit en cours sur la commune de Saint-Pierre-d'Albigny.

En revanche, le changement climatique fait émerger un enjeu croissant lié au risque de feux de forêt. Cette évolution a conduit le département à renforcer sa politique de prévention, notamment par la réalisation d'une cartographie de l'aléa incendie et l'élaboration d'un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI).

Concernant les risques technologiques, l'évolution la plus notable réside dans l'augmentation du nombre d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Malgré cette hausse, le profil de risque reste globalement stable, avec un seul établissement classé Seveso seuil haut sur le territoire. Les risques liés au transport de matières dangereuses et à la rupture de barrage demeurent également des enjeux structurants du territoire.

La prise en compte dans l'aménagement du territoire de ces risque est un enjeu indispensable. Dans le cadre des aménagements routiers (ou d'infrastructures plus globalement), le principe de transparence hydraulique sera retenu et l'imperméabilisation devra être limitée dans les secteurs les plus vulnérables aux risques d'inondations (notamment dans la vallée de l'Isère). Les règles de construction parasismique devront être respectées en cas d'aménagement nouveau et une vigilance devra être appliquée concernant les mouvements de terrains et éboulements rocheux.

Pour les risques industriels, il conviendra de maîtriser les projets en veillant à ce qu'un éloignement suffisant soit maintenu entre les zones d'aménagement et les zones à risques avec une compatibilité des usages.

H. Acoustique

Thématique	Etat des lieux 2019	Etat des lieux 2026
Nuisances sonores	La vallée se caractérise par une exposition, principalement de jour, de ses habitants à des sources de nuisances sonores, essentiellement des bruits de transport induit par le trafic interne mais surtout de transit. Concernant le trafic routier et d'après les cartes de bruit établies en 2012, les valeurs limites d'exposition établies par la France dans le cadre de l'application de la directive européenne 2002/49/CE relative à la gestion du bruit dans l'environnement, sont dépassées pour 296 personnes des habitant du département de la Savoie sur la période de 24h et pour 50 personnes sur la période de Nuit. Pas de décompte à l'échelle de la CCCS.	Un dernier PPBE, portant sur la quatrième échéance (2024-2029), concernant les infrastructures routières départementales de la Savoie a été validé en 2024. Les cartes de bruit stratégiques correspondant à cette quatrième échéance ont été approuvées et publiées le 1er juillet 2022. Ces nouvelles données mettent en évidence une diminution significative du nombre de personnes exposées à des niveaux sonores dépassant les seuils réglementaires définis par les indicateurs Lden et Ln. Cette tendance favorable est observée sur plusieurs axes routiers du territoire ; à titre d'exemple, le nombre de personnes exposées au dépassement des seuils sur la RD202 est passé de 43 en 2018 à seulement 2 en 2022.

Synthèse et enjeux

Entre 2019 et 2026, la situation en matière d'exposition au bruit routier apparaît globalement en amélioration sur le territoire. Le quatrième Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) relatif aux infrastructures routières départementales de la Savoie a été approuvé en 2024.

Les contraintes sont limitées géographiquement aux axes autoroutiers qui supportent un important trafic de transit et aux agglomérations. Sur le reste du territoire, le contexte acoustique correspond à des ambiances modérées voire calmes.

La prise en compte dans l'aménagement du territoire de la problématique acoustique est incontournable. Cette thématique environnementale est en lien direct avec la notion de confort ainsi qu'à la santé. La notion de zone calme reste directement associée au contexte paysager local, synonyme de zone géographique qualitative.

Afin d'agir sur ces enjeux, les points d'attention du PCAET pourront être :

- De veiller, dans le cadre d'aménagements de production locale d'énergie, à prendre en compte le risque potentiel de générations de nuisances sonores, de s'assurer du niveau d'incidence sur les riverains et du suivi de la réglementation en vigueur.
- De s'assurer, dans le cadre de projets d'aménagement, qu'un éloignement suffisant soit maintenu entre les zones d'aménagement et les zones de production énergétique avec une compatibilité des usages.

I. Déchets

Thématique	Etat des lieux 2019	Etat des lieux 2026
Documents cadres	Le Coeur de Savoie a lancé en 2017 un Plan local de prévention des déchets pour une période de six ans (2017-2023) sur les 14 communes concernées, afin de réduire à la source la production de déchets par des actions concrètes de sensibilisation et de prévention.	La CC Cœur de Savoie a renouvelé son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) « Je réduis et je trie mes déchets » pour 2024-2030. Il concourt à la mise en oeuvre des objectifs nationaux de prévention, de réduction et de gestion des déchets.
Gestion de la compétence	En ce qui concerne la gestion des déchets (collecte et traitement), le territoire est divisé en deux secteurs. La gestion de la partie Nord (14 communes) est assurée par la communauté de communes du Coeur de Savoie, et les 29 autres communes du secteur Sud sont gérées par le SIBRECSA (Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie). Sur le territoire, quatre déchetteries sont ouvertes aux habitants.	Au 1er janvier 2026, la Communauté de communes Cœur de Savoie La CCCS a repris la compétence prévention et collecte pour l'ensemble des communes. La compétence traitement est transférée pour toutes les communes à Savoie Déchets. Le SIBRECSA, syndicat en charge de la gestion des déchets sur les secteurs de Montmélian et Valgelon-La Rochette, a été dissout le 31 décembre 2025. La reprise de la compétence déchets sur l'ensemble des communes va entrainer une modification importante de la taille du service et de la quantité de déchets à gérer 4 déchèteries au lieu de 2 actuellement ; 7 355 tonnes d'ordures ménagères au lieu de 2 080 tonnes et 100 000 passages (9 000 tonnes) en déchèteries au lieu de 35 000 passages (3 500 tonnes) actuellement. A noter qu'une étude d'optimisation du service de collecte est en cours (démarrée début 2026).
Evolution des tonnages	On observe une augmentation globale du tonnage d'ordures ménagères produites par habitant en 2016. Concernant les tonnages de déchets recyclables, une légère hausse est observée de 2015 à 2016, de même que pour les tonnages des déchetteries du territoire. Ces hausses se sont effectuées parallèlement à la moyenne nationale.	D'après les données du RPQS 2024 (avant changement de compétence), pour les ordures ménagères résiduelles, après une année de baisse des tonnages (-5% en 2023), l'évolution des tonnages en 2024 est en stagnation (+0.1%) La quantité d'ordures ménagères produites par un habitant de Coeur de Savoie est toujours plus faible qu'un habitant en France. Après trois années de baisse, le tonnage des déchets collectés en déchèterie est en augmentation, avec une forte disparité selon les déchèteries : + 25% pour la déchèterie de St Pierre d'Albigny contre +1% pour celle de Chamoux-sur-Gelon. Après 4 années de baisse des tonnages globaux de Déchets Ménagers et Assimilés, l'année 2024 est une année de hausse avec essentiellement une augmentation des

		tonnages en déchèteries (+30%) et des recyclables (+11%). Pour le périmètre SIBRECSA, il n'existe pas de données propres à Coeur de Savoie : elles sont agrégées à son échelle.
Valorisation des ordures ménagères	Les ordures ménagères collectées sur le secteur géré par le Coeur de Savoie sont acheminées jusqu'à l'unité de valorisation énergétique de Chambéry, et incinérées. Les ordures ménagères collectées par le SIBRECSA sont incinérées à l'unité d'incinération de Pontcharra (au Sud du territoire).	Depuis 2026, les ordures ménagères sont incinérées à l'unité de valorisation énergétique de Chambéry (production d'électricité et de chauffage urbain), gérée par Savoie déchets.

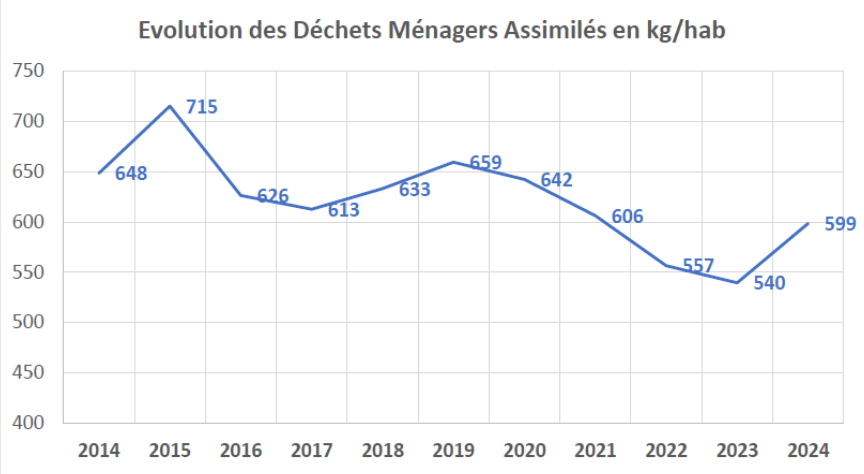


Figure 8 : Evolution des déchets ménagers assimilés en kg/hab (Source : RPQS déchets 2024)

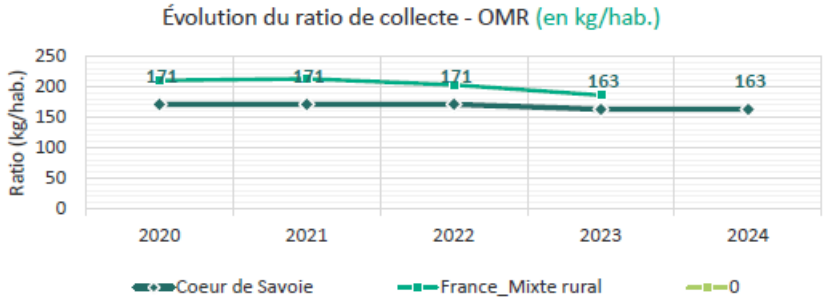


Figure 9 : Evolution du ratio de collecte des ordures ménagères résiduelles en kg/hab. (Source : RPQS déchets 2024)

www.bl-evolution.com
contact@bl-evolution.com

Synthèse et enjeux

Entre 2019 et 2026, la gestion des déchets sur le territoire de Cœur de Savoie a connu une évolution importante. Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a été renouvelé pour la période 2024-2030, confirmant la volonté du territoire de poursuivre les efforts de réduction à la source et d'amélioration du tri.

L'évolution la plus marquante concerne la reprise, au 1er janvier 2026, de la compétence déchets par la Communauté de communes sur l'ensemble de son périmètre, à la suite de la dissolution du SIBRECSA. Cette réorganisation entraîne une augmentation significative du volume de déchets à gérer, du nombre d'usagers concernés et des équipements exploités.

Sur le plan des performances, les quantités d'ordures ménagères résiduelles restent relativement maîtrisées et demeurent inférieures à la moyenne nationale par habitant. Toutefois, après plusieurs années de baisse, l'année 2024 marque une reprise à la hausse des tonnages globaux de déchets ménagers et assimilés, portée principalement par l'augmentation des apports en déchèteries et des flux recyclables.

Afin d'agir sur ces enjeux, les points d'attention du PCAET pourront être la mise en phase des objectifs du PCAET avec ceux définis dans ces plans, notamment en ce qui concerne la communication, l'amélioration des collectes et la réduction de la production de déchets.

J. Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux

Thématiques	Enjeux environnementaux
Biodiversité et milieux naturels	**La préservation du patrimoine naturel et des continuités écologiques :** assurer la protection durable des espaces naturels et des espèces patrimoniales.
Consommation de l'espace	**La maîtrise de l'artificialisation et de la consommation d'espace :** limiter l'extension des surfaces imperméabilisées et préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers.
Ressource en eau	**La préservation de la ressource en eau** : garantir sa qualité et sa disponibilité en assurant une gestion équilibrée et raisonnée des usages.
Patrimoine	**La préservation et la valorisation du patrimoine historique et culturel :** prendre en compte les monuments, sites et éléments patrimoniaux remarquables du territoire.
Paysage	**La préservation de la diversité et de la qualité des paysages** : maintenir les caractéristiques paysagères et les identités territoriales.
Risques naturels et technologiques	**La réduction de la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et technologiques** : renforcer la résilience des populations, des activités et des infrastructures.
Acoustique	**La réduction des nuisances sonores :** améliorer le cadre de vie et limiter l'exposition des populations au bruit.
Déchets	**La gestion durable des déchets :** poursuivre la réduction des déchets à la source et renforcer les démarches d'économie circulaire.

Afin de hiérarchiser ces enjeux, leur évaluation est réalisée selon les critères suivants :

- L'importance de l'enjeu au regard d'expert (regard fondé sur l'expertise technique et scientifique) ;
- Le caractère irréversible de l'enjeu ;
- La marge d'influence du PCAET sur l'enjeu ;
- La transversalité de l'enjeu ;

A chaque critère est associée une pondération correspondant à un niveau d'importance (plus la pondération est élevée, plus l'enjeu est important). A noter que l'échelle de pondération pour le premier critère est plus étendue (de 1 à 5) afin de dégager certains enjeux prioritaires en fonction de notre expertise.

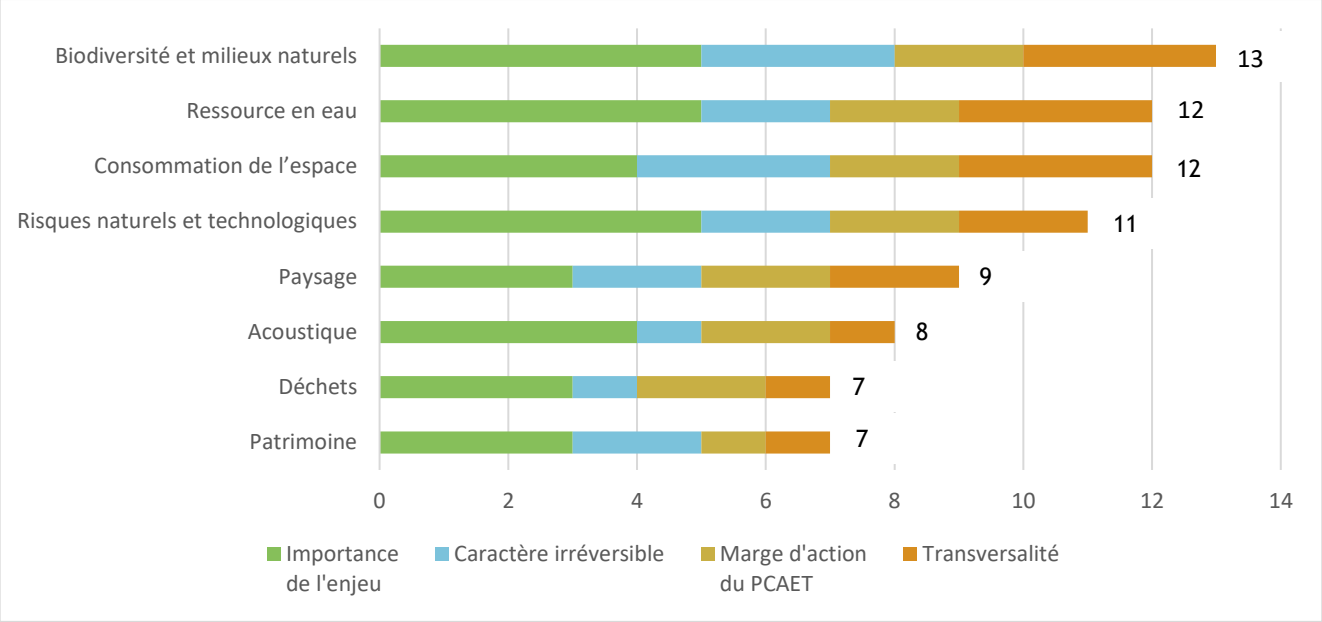


Figure 10 : Hiérarchisation des enjeux environnementaux

Cette analyse met en évidence trois enjeux majeurs, à savoir **la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, la préservation de la ressource en eau** et **la maîtrise de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols**, qui obtiennent les scores les plus élevés. Ces thématiques constituent des enjeux structurants pour le territoire en raison de leur forte sensibilité environnementale, de leurs interactions avec de nombreuses autres composantes du milieu et des conséquences durables que pourraient entraîner leur dégradation.

Les risques naturels et technologiques apparaissent également comme un enjeu important, notamment dans un contexte d'adaptation au changement climatique. **Les enjeux relatifs aux paysages, à l'acoustique, aux déchets et au patrimoine présentent** une importance plus modérée au regard de la méthode de hiérarchisation retenue, sans pour autant être négligés dans la définition des orientations du PCAET.

Cette hiérarchisation constitue ainsi un outil d'aide à la décision permettant de cibler les thématiques environnementales devant faire l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration du plan et de l'analyse de ses incidences potentielles

K. Scénario de référence

Le scénario de référence, ou scénario tendanciel, représente l'évolution probable de l'environnement du territoire si le PCAET n'était pas mis en œuvre. Il décrit la trajectoire « naturelle » du territoire en tenant compte des dynamiques socio-économiques actuelles, des politiques existantes déjà adoptées et des tendances environnementales observées.

La démarche d'évaluation environnementale s'appuiera sur ce travail pour analyser les incidences du PCAET sur l'environnement. Ce processus vise également à démontrer en quoi la mise en œuvre du PCAET contribue à améliorer la situation environnementale par rapport au scénario de référence.

Situation qui se dégrade	
Situation stable	
Situation qui s'améliore	

Thématiques	Evolutions	Scénario sans le PCAET
Biodiversité et milieux naturels	• Dépérissement de la forêt, vulnérabilité forte sur la perte de biodiversité aquatique et humide (recul des surfaces de zones humides inventoriées) • Renforcement des outils de protection et de gestion (stratégie biodiversité, création du schéma des ENS)	
Consommation de l'espace	• Consommation d'ENAF et des pressions sur ces milieux toujours existantes • Mise en œuvre du PAT qui renforce les dynamiques locales en faveur de la transition agricole et alimentaire	
Ressource en eau	• Amélioration de la qualité chimique des eaux superficielles mais contraste sur la qualité écologique ; stabilité de la qualité des eaux souterraines • Risque d'un déséquilibre besoins ressources dans un contexte de changement climatique et de tensions croissantes sur la ressource	
Patrimoine	• Situation stable	
Paysage	• Amélioration de la connaissance et de la prise en compte des enjeux paysagers grâce à l'élaboration de l'Atlas des paysages de la Savoie en 2022	
Risques naturels et technologiques	• Augmentation des risques sous l'effet du changement climatique : fréquence et intensité des événements extrêmes • Amélioration des connaissances sur la question des feux de forêts • Nombre d'ICPE en hausse	
Acoustique	• Diminution significative du nombre de personnes exposées à des niveaux sonores dépassant les seuils réglementaires	
Déchets	• Maitrise des quantités d'ordures ménagères inférieures à la moyenne nationale par habitant. En 2024, reprise à la hausse des tonnages globaux de déchets ménagers et assimilés	